

Les cryptoactifs dans un contexte successoral : perspectives françaises et italiennes



Séminaire franco-italien sous la direction des professeurs

Nicolas Laurent-Bonne et Francesco Paolo Patti



Vendredi 9 octobre 2026



Institut national des formations notariales
10 rue Traversière
75012 Paris

Programme :

9 heures

Accueil des participants

9 heures 30

Nicolas Laurent-Bonne, professeur à l'université Paris-Est Créteil, avocat à la Cour, *Propos introductifs : droit des successions et cryptoactifs : état des lieux et perspectives en droit français*

10 heures

Andrea Maria Garofalo, professeur de droit privé à l'université de Trente, avocat au barreau de Padoue, et Charlotte Chevalier, avocate au barreau de Padoue, *La transmission successorale des cryptoactifs*

10 heures 45

Olivier Boudeville, notaire et Henri Leyrat, notaire, *L'usufruit successoral portant sur des cryptoactifs*

11 heures 30

Fanny Binois, maître de conférences à l'université Paris-Saclay et Joseph Depierre, notaire-stagiaire, *Le smart contract comme instrument de transmission successorale des cryptoactifs*

12 heures 30

Pause déjeuner

14 heures

Reprise des travaux

14 heures 15

Francesco Paolo Patti, professeur à l'université Bocconi, *Le testament per relationem se référant au smart contract*

15 heures

Beatrice Ratti Di Desio Levi, notaire à Milan, *L'apport au capital social en crypto-actifs*

15 heures 45

Nicolas Laurent-Bonne, professeur à l'université Paris-Est Créteil, avocat à la Cour et Émilie Finot, notaire, *Le recours à la fiducie pour la transmission à cause de mort des cryptoactifs ?*

16 heures 30

Francesco Muraro, doctorant à l'université Bocconi et avocat au barreau de Padoue, *L'héritage numérique et la protection des données personnelles*

17 heures 15

Propos conclusifs

